

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# Goeland Investissement

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0011310200

## Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence ESTER capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du compartiment, repose sur les critères suivants :

(i) une analyse macroéconomique mondiale et la valorisation relative des classes d'actifs permettent de déterminer la proportion d'actions, d'obligations et de monétaire détenus dans le FIA ;

(ii) une sélection de titres reposant sur une décote marquée et / ou une perspective de croissance durable.

La SICAV sera gérée de façon discrétionnaire et flexible, et sera exposée sur l'une ou l'autre des classes d'actifs en fonction des conditions de marché et/ ou des anticipations liées à l'évolution des différents marchés (actions, taux). La détermination du choix des classes d'actifs et de leurs proportions se fera notamment par une approche historique de leur valorisation intrinsèque et relative ; ainsi qu'en fonction des données relatives à la croissance de l'activité économique mondiale, à l'évolution des taux, des devises, etc. Pour réaliser son objectif de gestion, la SICAV pourra être investie entre (i) 0 et 75% en OPC de produits d'actions et en produits d'actions de toute capitalisation et de toute zone géographique (dont 30% maximum de pays hors OCDE, y compris émergents), en fonction des opportunités de marché et (ii) entre 25% et 100% en OPC de produits de taux et en produits de taux ou convertibles, de toute échéance (y compris 20% maximum d'obligations *callable/puttable*), dont 50% minimum d'obligations notées minimum BBB- par une agence de notation et 50% maximum d'obligations de notation inférieure à BBB- et/ou

d'obligations non notées. La composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, ainsi que les indices. L'exposition consolidée au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 75%. La SICAV pourra être exposée globalement aux pays hors OCDE (y compris émergents) jusqu'à 30% de son actif et aux petites capitalisations jusqu'à 100% de son actif. L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité\* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'exposition globale au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois.  
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédant à 11h00 auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

\* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,04%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

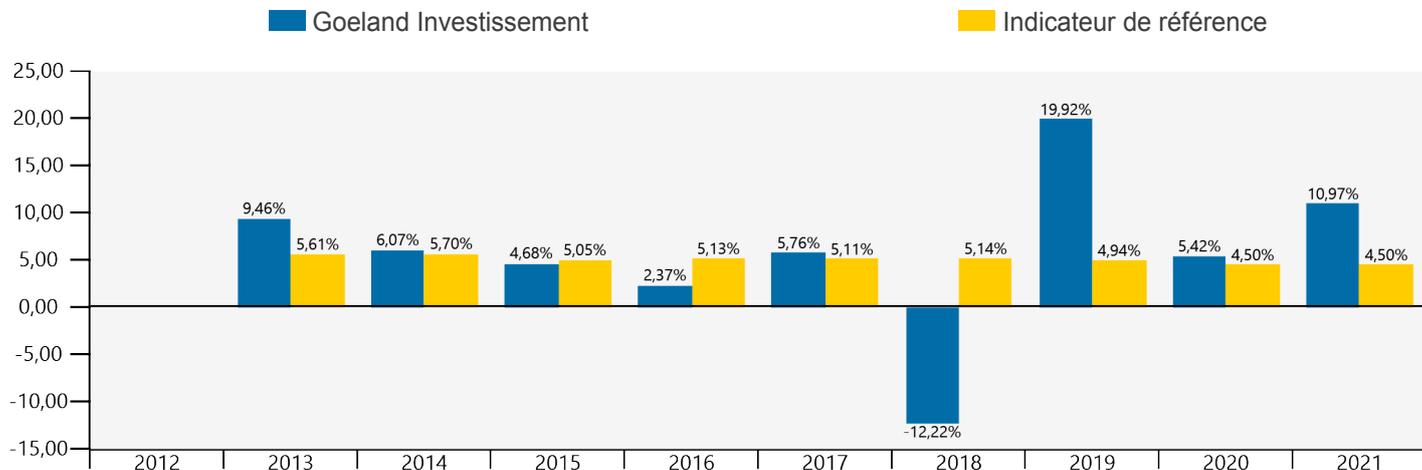
### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	0,01%
------------------------------	-------

20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 458,5 bps], à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance de l'OPC par rapport à celle de l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Ce FIA a été créé en **2012**.

Les Actions ont été créées le 23/11/2012.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

### Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

Le 08/11/2019, l'indicateur de référence de l'OPC a été modifié : EONIA capitalisé (valeur minimale 0%) + 450 bps [en lieu et place de EONIA capitalisé + 550 bps]. Depuis le 01/10/2021, l'OPC a pour indicateur : ESTER capitalisé (valeur minimale 0%) + 458,5 bps. Les performances antérieures au 08/11/2019 ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 novembre 2022.